

LETTRE D'INFO

Le bulletin d'information de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

ECHOS DE L'OUVERTURE

Cette ouverture tant attendue de la pêche à la truite s'est déroulée dans des conditions climatiques peu favorables et avec des niveaux d'eau variables selon les rivières.

Malgré les empoisonnements conséquents réalisés par les AAPPMA, les prises ont été moins nombreuses que ce qu'espéraient les pêcheurs eux aussi moins nombreux que d'habitude.

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre à cause des difficultés observées les jours précédant l'ouverture, tous les pêcheurs contrôlés étaient en possession de leur carte 2021, plusieurs centaines de contrôles ayant été effectués par les gardes fédéraux, les gardes particuliers et les gendarmes.

Maintenant, avec le retour d'une météo printanière, les déversements prévus avec la dotation de la Fédération permettront encore de belles journées au bord de l'eau.

JP.S.



“ La Fédération offre, cette année, huit tonnes de truite à ses sociétés de pêche. ”

**Frédéric Cheveaux,
responsable
de la production
de la pisciculture fédérale**

Lire l'article

Le Bien Public

LE POINT SUR LA VENTE DES CARTES

Contrairement à ce que l'on pouvait craindre après un début très laborieux, la vente des cartes a connu une nette accélération au début de ce mois, provoquant même un blocage du serveur parisien.

A la mi-mars, les ventes avaient augmenté de plus de 5% par rapport à l'an dernier à la même époque. Notons que ce sont les cartes journalières (+38%), «mineur» (+12%) et « découverte» (+9%) qui ont connu la plus forte progression.

Les offres de parrainage, qui ont pour but d'attirer de nouveaux pêcheurs, ont connu un beau succès : 100 cartes «découverte», 31 «mineur». 37 cartes «découverte dames» ont été vendues en une semaine seulement ; une deuxième semaine de promotion est prévue à l'occasion de la fête de mères.

Gageons que l'importante dotation en truites offertes par la Fédération n'est pas étrangère à ces ventes encourageantes.

JP.S.

LETTRE D'INFO

LA PÊCHE ATTAQUÉE (SUITE)

Comme je vous le disais dans notre Lettre d'Info de février, la pêche est en butte à des attaques de la part de groupuscules écolos extrémistes qui ont pour but l'interdiction totale de la pêche de loisir.

Malheureusement, nous devons déplorer ce genre d'agissements dans notre département puisqu'une municipalité ayant des conseillers écolos s'est permis de modifier des arrêtés préfectoraux pour décréter l'interdiction de la pêche sur tout le cours d'une rivière, impactant ainsi les autres communes, les AAPPMA voisines et les propriétés privées.

Ces manœuvres tout à fait illégales m'ont amené à alerter la DDT qui a exigé le retrait des panneaux posés par cette mairie qui les a remplacés par d'autres, tout autant illégaux, dès le lendemain. Devant cet entêtement, j'ai adressé un courrier au Préfet et nous verrons si d'autres suites peuvent être données à cette affaire. Nos réponses à ce genre d'agressions doivent être extrêmement fermes.

Soyons donc très vigilants et n'hésitez pas à nous alerter si des actions visant la pêche se produisent à l'encontre de vos AAPPMA.

JP.S.

GRAND JEU CONCOURS - 80 BONS D'ACHAT DISTRIBUÉS!

Notre grand Jeu Concours est terminé! Retrouvez ci-dessous la liste de tous les gagnants!

Maxime MARTINEZ	Jean-Claude NANNINI	Nathalie CHOCHON CATOUCHE	Raymond GUIGNOT
Pascal POINTURIER	Thomas MULLER	Frédéric BOISSELET	Jordan CHAILLOT
Christopher GODTLER	Thomas PERRUT	Matteo LENTINI	Julien BENHAMOU
Jose HERNANDEZ	Sylvain CLERC	Christophe LAVIGNE	Herve JOLY
Georges BARON	Laurent ROZE	Olivier PILLON	Nicolas BROCHOT
Olivier HORBATIUK	Fabrice LAURENT	Jean-François BOBIN	Nicolas LAMBERT
Emmanuel DELAUNAY	Philippe NOEL	Charles JEANNIN	Paul KONTZLER
Jean-Claude CHODAT	Pascal LEVAUX	Fabien PETIT	Patrick BENINI
Jean-Marc GAMET	Pascal TAIFER	Jean-Claude ENARD	Maxence GIRARDI
Cyril BALDACCHINO	Jean-Jacques VOULLEQUIN	Jean-Claude SAUCE	Hervé MICHELIN
PHILIPPE Michel	Nicolas RIQUELME	Tony NIVOT	Frederc DUFRENE
Jean-Noël GARDEY	Jacques GYSSEL	Damien CARON	Julien PORNET
Eric ROCHARD	Jean-Claude SERGENT	Anthony GORZEGNO	Yoann LALIGANT
Alexis PILOT	Pierre LANAUD	Fabrice LEMARCHAND	Fabien MARTINI
Jean-Louis GUICHARD	Philippe GOUJON	Roger FOURNIER	Herve GAGNANT
Daniel MUGNY	Jean-Pierre COUGNOT	Didier GOULU	André TREMA- EMERY
Hohan VIE	Henri BONSANS	Pascal FÉVRIER	Raphael DUGOIS
Daniel NAIGEON	Didier LEVEQUE	Jacques BOILLAT	
Eric BORSATO	Yves BAUDRY	Michel CLERGEOT	
Alexis BIENFAIT	Thierry MATAGNE	Jean pierre DARMIGNY	
Laurent MULLER	David PRZYBYL	Patrick PELLETIER	
Lilian BERLU	Jean-Sébastien FOUTOILLET	Mathieu POIVRE	

*Bravo
à tous!*

LETTRE D'INFO



ET LES CORMORANS?

Considérés comme menacés, les cormorans sont protégés dans tout l'espace européen par la Directive Oiseaux de 1979. Pour éviter les dégâts sur les piscicultures ou pour éviter la disparition des espèces de poissons protégées, des dérogations sont autorisées par les Préfets de départements permettant leur régulation. Ainsi, sous le contrôle d'agents assermentés, un quota de 100 oiseaux prélevés par an est autorisé en Côte-d'Or avec 85 oiseaux sur les rivières salmonicoles et 15 oiseaux sur les réservoirs de l'Auxois.

Pour 2019-2022 la liste des cours d'eau et plans d'eau pour lesquels l'Arrêté Préfectoral s'applique est fixée comme suit : La Seine(18), l'Ource en aval de Brion(2), l'Aube(2), la Laignes(1), La Bèze en amont de Marandeuil(5), la Tille en amont de Remilly(9), l'IGNON(5), l'Oze(18), la Vandenesse(3), l'Ouche en amont de Tart l'Abbaye(19) exclu secteur Longvic-amont Lac Kir, la Bouzaize(3), Panthier (5), Cercey(4), Grosbois(3), Tillot(2), Pont(1), Chazilly(0). Le chiffre entre parenthèses correspond à l'effectif de Grands Cormorans régulés lors de la saison 2020-2021 sur le secteur.

Il est important de savoir que les tirs de régulation des Grands Cormorans sur les Eaux Libres, tout comme les Arrêtés Ministériel ou Préfectoral, n'ont pas pour objectif de faire diminuer la population de Grands Cormorans. Il est important de retenir que ce dispositif, qui permet certes de réguler quelques Grands Cormorans au cours de la saison, est surtout un outil qui nous permet de décantonner les effectifs d'oiseaux hivernants de secteurs à enjeux (reproduction de salmonidés patrimoniaux sur les premières catégories ou risque de mortalité induite par la pression de pêche en amont des vannages sur les réservoirs) et que la présence plus ou moins régulière de tireurs tout au long de l'hiver le long des secteurs concernés apporte de très bons résultats, bien meilleurs que si le quota était légèrement plus important.

C.C.

NOUVEAU PARCOURS "NO KILL" SUR L'OUCHE!

La Fédération a mis en place un parcours no kill tous salmonidés sur l'Ouche au niveau d'un tronçon de plus de 8 kilomètres situé sur les communes de Neuilly-Crimolois, Fauverney et Rouvres en Plaine.

Au sein de ce linéaire, nous avons souhaité valoriser le parcours situé au droit de Crimolois entre le pont agricole « Paul Gerbet » et le pont de l'autoroute A31 où des aménagements piscicoles ont été réalisés par la fédération en 2018 dans le but d'augmenter l'attractivité de l'Ouche sur près d'un kilomètre. 140 truites arc-en-ciel de gros calibre (poids moyen 1.4 kg) ont ainsi été déversées au droit du tronçon aménagé en vue de l'ouverture le samedi 13 mars.

Le classement en parcours no kill impose la remise à l'eau immédiate de tous les salmonidés. Tous les modes de pêche sont autorisés sans ardillon (ou ardillon écrasé). Ce parcours fédéral est accessible à tous les détenteurs d'une carte réciprocaire.

J.P.C.